



extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 13 novembre 2017 au montant de 56 939.17 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 13 novembre 2017**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 147 658.89 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 16 473.29 \$.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire pour octobre 2017.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour octobre 2017.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour octobre 2017.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Opération Nez Rouge**

La directrice présente une demande d'aide financière de l'Opération Nez Rouge. Le conseil ne donnera pas de don monétaire, mais le conseiller Philippe St-Jacques sera présent comme bénévole.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Refonte des comités suite aux élections**

La directrice générale et la mairesse expliquent aux nouveaux élus la façon dont fonctionnent les comités. Un document expliquant chacun des comités leur a été remis et nous y reviendrons en décembre lorsque leur choix sera effectué pour refaire chacun des comités.

2017-RAG-5780

**DEMANDE DE PRÊT DE LA CUISINE DE TRANSFORMATION POUR FINS DE FORMATION**

CONSIDÉRANT QUE Réseautact offrira une formation en restauration et qu'à l'intérieur de cette formation, il y a une partie cuisine afin de former les gens à être aide-cuisinier;

CONSIDÉRANT QUE nos installations modernes seraient un atout majeur pour les formateurs et que la partie cuisine est seulement d'une durée de 7 jours;

CONSIDÉRANT QUE Réseautact a fait la demande afin de pouvoir utiliser la cuisine gratuitement pour donner cette formation puisqu'ils n'ont aucun budget location;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la municipalité offre la cuisine pour les 7 jours de formations gratuitement à Réseautact afin que ceux-ci puissent aider des gens sans emploi à obtenir une formation de qualité dans une cuisine moderne et tout équipée.

Adoptée.

2017-RAG-5781

**REPLACEMENT DE L'ORDINATEUR À LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio de l'Outaouais effectuera un changement de logiciel;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur à la bibliothèque est très désuet et que celui-ci ne pourra supporter le nouveau logiciel nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de faire l'achat d'un nouvel ordinateur afin de pouvoir continuer à travailler en collaboration avec le Réseau Biblio de l'Outaouais et que cet achat passera par le Réseau au coût de 696.10 \$ pour la base de l'ordinateur et 145 \$ pour la suite Microsoft Office plus les taxes applicables.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5782

**ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- que la municipalité de Bois-Franc atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée.

2017-RAG-5783

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UMQ**

Il est proposé par le conseiller Arnold Holmes et unanimement résolu de renouveler notre adhésion à l'UMQ pour 2017 au montant de 98.00 \$ taxes en sus.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5784

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA R.I.A.M.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc doit avoir un représentant sur le conseil de la R.I.A.M;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Philippe St-Jacques était le représentant par les années passées et qu'il est toujours intéressé par ce poste;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de nommer le conseiller Philippe St-Jacques comme représentant de la municipalité de Bois-Franc sur le conseil de la R.I.A.M.

Adoptée.

2017-RAG-5785

**RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À LA FQM**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement avec la FQM au montant de 1 069.70 \$ taxes incluses.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5786

**FORMATION POUR LES NOUVEAUX ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE tous les nouveaux élus ont l'obligation de suivre la formation sur l'éthique et la déontologie;

CONSIDÉRANT QUE la formation aura lieu à Maniwaki le 2 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'inscrire Mme Sylvie Lévesque, Mme Kim Bernatchez, M. François Beaumont, Mme Julie Jolivette et M. Arnold Holmes à cette formation au coût de 245 \$ chacun plus taxes applicables et que les frais de déplacement leur soient remboursés.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Déclaration des intérêts pécuniaires**

Les élus remettent à la directrice générale les formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires dûment signés. La directrice générale les consignera au présent livre des délibérations.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Invitation au déjeuner du 10<sup>e</sup> anniversaire de LALACS Vallée-de-la-Gatineau**

La directrice présente au conseil une invitation au déjeuner du 10<sup>e</sup> anniversaire de CALACS Vallée-de-la-Gatineau. Aucun des conseillers présents ne désire y participer.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Statistiques de la bibliothèque pour septembre et octobre 2017**

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour les mois de septembre et octobre 2017.

2017-RAG-5787

### **RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE D'AIDE POUR CHEMIN À DOUBLE VOCATION**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Bois-Franc l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

Nom du chemin :	chemin Parc Industriel
Longueur à compenser (km) :	6 km
Ressource transportée :	Bois
Nombre de camions chargés par année :	18 903

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 6 km.

Adoptée.

2017-RAG-5788

**DÉTERMINATION DES ENDROITS POUR L’AFFICHAGE PUBLIC**

CONSIDÉRANT QUE nous avons déménagé la bibliothèque dans un autre local indépendant de celui du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE jusqu’à aujourd’hui, le deuxième endroit d’affichage était l’église St-Boniface et qu’ainsi très peu de gens avaient accès à ces documents puisque l’occupation à l’église est très minime;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu qu’à l’avenir, les deux endroits déterminés par le conseil pour l’affichage public soient le bureau municipal et la bibliothèque de Bois-Franc.

Adoptée.

2017-RAG-5789

**DEMANDE DE LA BIBLIOTHÉCAIRE**

La directrice générale présente au conseil quelques demandes de la bibliothécaire :

- 1- Si possible, obtenir une légère augmentation du budget d’achat de volumes;
- 2- Faire l’achat d’une petite balayeuse portable
- 3- Avoir la possibilité d’aller faire l’achat de livres directement chez les fournisseurs à Gatineau puisque le choix est beaucoup plus grand et il est beaucoup plus facile de faire des choix de livres sur place en ayant la chance de voir et prendre les livres.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5790

**TRANSFERT DE POSTE BUDGÉTAIRE**

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de procéder aux transferts de postes budgétaires suivants :

De :	02.130.00.310	Frais de déplacement adm	500 \$
De :	02.130.00.527	Ent. Et Rép. Ameub adm	400 \$
Vers :	02.120.00.412	Cour municipale	900 \$
De :	02.140.00.670	Fournitures bur. greffe	600 \$
Vers :	02.130.00.494	Cotisation et abonnement	600 \$
De :	02.320.00.521	Ent. Chemins et trottoir	500 \$
Vers :	02.130.00.996	Subventions et dons	500 \$
De :	02.701.90.447	Remb. Inscription loisirs	500 \$
Vers :	02.701.30.522	Ent. Et rép. patinoire	200 \$
Vers :	02.701.30.526	Ent. Machinerie patinoire	300 \$

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Projet Maison de la famille**

La conseillère Sylvie Lévesque présente au conseil un projet de la Maison de la famille – Projet premiers pas et compagnie. Ce projet consiste à offrir de l'aide de plusieurs façons différentes. Par exemple, vous pouvez donner quelques heures de votre temps à une maman en gardant son enfant quelques heures, vous pouvez offrir du temps à des gens qui ont besoin simplement de compagnie pour discuter, etc. Elle reviendra avec plus d'informations à la prochaine rencontre, car ce serait aussi un projet intéressant pour la politique familiale et MADA.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Changement en mode numérique pour le conseil**

La mairesse Julie Jolivette présente au conseil une soumission pour des ordinateurs portables pour les séances de conseil. Celle-ci mentionne qu'il serait beaucoup plus facile de transférer les documents pour les séances, une grande économie de papier serait faite, beaucoup plus facile pour la directrice générale de donner les informations complètes avant les séances au lieu de lire chacun des documents à la séance. Pour les conseillers, ce serait aussi un atout pour les comités, car ils peuvent prendre leur note directement dans l'ordinateur et transférer tout document nécessaire à la consultation. Les conseillers sont tous d'accord et demandent à la directrice générale de l'intégrer au budget 2018.

2017-RAG-5791

### **PROJET 1 EMPLOI POUR PATINOIRE, VOIRIE, ENTRETIEN ET SURVEILLANCE**

CONSIDÉRANT que la municipalité peut effectuer une demande de subvention salariale pour une période maximale de 26 semaines pour l'embauche d'un employé et qu'Emploi Québec défraie la totalité du salaire horaire minimum, soit 11.25 \$ de l'heure;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait par ce programme embaucher une personne pour effectuer la surveillance de la patinoire, l'entretien de la piste de ski de fond, l'entretien extérieur, les travaux de voirie, le déneigement et la réparation et l'entretien des infrastructures de loisirs, et toute autre tâche connexe;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'effectuer une demande de subvention auprès d'Emploi Québec pour un emploi ci-haut désigné, de fixer le salaire horaire à 12.00 \$, 30 heures par semaine du 20 décembre 2017 au 20 juin 2018, et d'autoriser la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier à signer tout document relatif à ladite demande pour et au nom de la municipalité. Dans le cas de difficulté à trouver un employé à 30 heures semaines, le conseil autorise la directrice à modifier la demande pour augmenter les heures par semaine.

Adoptée.



## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Ajout d'heures à la bibliothèque**

Le conseiller Arnold Holmes mentionne au conseil qu'il a reçu des demandes à l'effet que la bibliothèque devrait être ouverte au moins une fois de plus en soirée afin de donner accès plus facilement aux gens qui travaillent du lundi au vendredi de jour. Les conseillers demandent donc à la directrice de voir avec la bibliothécaire si elle serait ouverte à faire deux heures de plus par semaine le mercredi soir et si l'occupation n'y est pas, nous réévaluerons dans quelques mois.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Noël des enfants**

Comme par les années passées, il y aura distribution de cadeaux pour les enfants à Noël. Les conseillers aideront à l'organisation, mais le dossier est transféré au comité des loisirs puisque c'est cet organisme qui paiera pour l'achat des cadeaux.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Cuisine**

La conseillère Kim Bernatchez demande à la mairesse où en est le dossier de la cuisine agroalimentaire. La mairesse explique que la subvention restante à la MRC est toujours disponible, mais pour la recevoir, il nous faut faire de nouveaux achats ou de nouvelles dépenses pour la cuisine telle que de la promotion puisque celle-ci est acceptée dans la subvention. Par la suite, des projets pourraient aussi être mis en place par exemple un projet de cuisine collective ou tout autre projet intéressant pour les citoyens et les gens de l'extérieur ce qui ferait connaître de plus en plus notre belle cuisine.

2017-RAG-5792

## **TRANSFERT À L'AVOCAT DES DOSSIERS DE COLLECTION**

CONSIDÉRANT QUE certains contribuables ont un retard important;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale madame Annie Pelletier a envoyé plusieurs lettres demandant de prendre un arrangement de paiement avec la municipalité et qu'elle n'a eu aucun retour;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de transférer à Me Rino Soucy tous les dossiers qui n'ont aucun arrangement de paiement et qui comporte un retard datant de 2016 et moins.

Adoptée.

2017-RAG-5793

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu  
que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale